

Questions orales

affaire a laissé très perplexes le public, les mineurs et les habitants de la Nouvelle-Écosse.

En juin dernier, mon collègue d'Edmonton-Est a demandé au ministre si, étant donné qu'il avait reconnu que la commission d'enquête n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour obliger le gouvernement fédéral à fournir des documents et que toute cette affaire était extrêmement confuse, le gouvernement allait instituer une commission d'enquête dotée des pouvoirs nécessaires pour nous permettre de tirer cette affaire au clair. Le gouvernement dispose des pouvoirs nécessaires pour exiger qu'on dise la vérité. Pouvons-nous faire tirer cette affaire au clair, mettre la politique de côté et assurer la sécurité dans les mines de la Nouvelle-Écosse?

• (1440)

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député devrait vérifier encore une fois ce qui se passe.

Une enquête a été instituée par la province sur une question de compétence provinciale, la sécurité. Les règlements sur la sécurité dans les mines ont toujours relevé des provinces. C'est pourquoi la province effectue actuellement une enquête. Estimant que la commission peut vraiment aller au fond des choses, nous voulons collaborer avec elle. Nous lui en enverrons déjà envoyé 7 000 documents, et nous lui en enverrons des milliers d'autres dès qu'elle reprendra ses travaux.

Non seulement ça, bien que cela n'ait vraiment rien à voir avec la sécurité dans les mines, le gouvernement fédéral, qui n'a joué qu'un rôle de caution dans cette affaire, tient à participer pleinement à cette enquête. Il compte bien collaborer avec la commission.

* * *

[Français]

COMMUNICATION-QUÉBEC

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services ou à quiconque peut répondre pour lui.

Le ministre a annoncé en février dernier qu'il avait demandé à ses fonctionnaires, à tout le moins pour le moment, de mettre en suspens l'abolition du guichet unique québécois en matière d'information sur les services gouvernementaux. On sait que ce guichet unique permet à tous les citoyens et citoyennes du Québec d'obtenir d'une seule source, ce qui est très commode et très pratique pour eux, tous les renseignements utiles

concernant les services gouvernementaux du Québec et du fédéral.

Maintenant que le ministre a sûrement eu le temps de considérer ce dossier important, je lui demande de nous dire s'il peut aujourd'hui donner à la Chambre la garantie que ce guichet unique sera maintenu définitivement?

[Traduction]

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): En fait, monsieur le Président, il y a une certaine confusion dans l'information. Un de mes fonctionnaires a rencontré, en décembre dernier au Québec, des élus québécois qui ont fait cette demande. Le ministre québécois, M. Cannon, a rendu l'affaire publique à la fin de janvier.

Je me suis entretenu avec mes fonctionnaires et nous avons communiqué avec le ministère québécois afin de voir s'il serait possible de prolonger les ententes actuelles, au moins pour un an et demi, pendant que nous négocierons. L'idée ne nous enchante pas vraiment. Si, comme le souhaite le ministère québécois, nous augmentons nos paiements de 10 p. 100 par année durant les trois prochaines années, ce qui représenterait une hausse de 30 p. 100 en tout, je pense que nous ferions mieux de négocier également le facteur coût.

[Français]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la réponse, et je ne comprends pas si les services seront maintenus ou pas. Il s'agit du service le plus populaire qui existe. C'est une des rares réussites d'harmonisation fédérale-provinciale, et je me demande pourquoi le ministre ne nous dit pas aujourd'hui, clairement et franchement, qu'il ne va pas abolir ce guichet unique, qu'il va le maintenir, en faisant ainsi un exemple pour tous les ministères concernés?

[Traduction]

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Je m'excuse, monsieur le Président, le député ne m'a peut-être pas bien compris.

J'ai dit que j'avais communiqué avec le ministre québécois afin d'examiner la possibilité de prolonger les services actuels, ce qui revient évidemment à dire que nous allons les maintenir.

* * *

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.